



LE NOGENTAIS



INFORMATIONS

Pour obtenir des renseignements sur la vie de la commune ou sur les formalités à accomplir, vous pouvez venir en mairie, consulter les panneaux d'affichage (un sur la Place du Bocage au Gué de Mézières et un près de la mairie). Vous pouvez aussi charger l'application (gratuite) Illiwap sur votre téléphone.

Pour télécharger l'application, appuyez sur l'icône suivante :

Si l'icône ne se trouve pas sur votre page d'accueil, vous pouvez la trouver en faisant défiler les écrans d'accueil vers la gauche ou la droite.

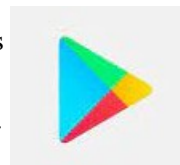
Vous tapez directement «illiwap» dans la barre de recherche située en haut de l'écran. Puis appuyez sur «INSTALLER»



Si besoin, validez en appuyant sur «ACCEPTER»

L'icône relative à illiwap est ce hérisson, en appuyant dessus vous accédez aux messages.

En ouvrant cette application, tapez Nogent-sur-Loir sur la ligne du haut et les informations arrivent dans la rubrique **ACTU**.



Quelques chiffres

- Travaux de sécurité soit un total de **39 788€**, pour l'ensemble de ces travaux, la Commune a reçu une dotation du Département d'un montant de **8 351€**.
- Armoire la lagune soit un total de **12 072€**.
- L'éclairage public du Gué de Mézières a pris du retard mais est budgétisé pour l'année 2023, pour un montant **26 298€**.
- La Commune a investi dans un tracteur tondeuse pour un montant de **9 490€**.
- Des travaux de voirie orchestrés par la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé, aux Touches, route de la Bourdaserie et route de L'Aunay, pour un montant de **16 483€**.

Cette année, nous avons enregistré deux mariages et deux décès.
Nous avons eu le plaisir de fêter des Noces d'Or.

Horaires d'ouverture de la mairie au public

Mairie de Nogent-sur-Loir
7 esplanade Jean-Baptiste Bourgoïn
02.43.44.07.56
mairie@nogentsurloir.fr

Lundi : 9 h – 12 h
Mardi : 9 h – 12 h
Jeudi : 14 h – 17 h
Vendredi : 9 h – 12 h
Samedi (1^{er} et 3^{ème} du mois) : 9 h – 12 h

Salle polyvalente

TARIF à compter du 01/07/2023	DU 15/04-15/10	DU 16/10-14/04
Forfait une journée (clefs rendues le lendemain à 8h)	200 €	240 €
Forfait location journées ou week-end	260 €	330 €
Vin d'honneur, Réunion,	60 €	95 €
Thé dansant, Loto,	100 €	135 €

LOCATION VAISSELLE LORS DE LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

50 Couverts = 20 € 100 Couverts = 30 € 150 Couverts = 40 € 200 Couverts = 50 €

CAUTION ET ASSURANCE : Pour l'utilisation du matériel et/ou de la salle, je verse la somme de **500,00 € à titre de caution** par chèque et je présente une assurance responsabilité civile. **Le paiement s'effectuera dès réception de l'avis somme à payer, le chèque de caution sera restitué dès paiement.**

LE MOT DU MAIRE

Chères nogentaises et nogentais.

Le temps passe très vite, n'est-ce pas ? Encore une année un peu chaotique, marquée par une météo très capricieuse et une inflation galopante.

Cette année fut marquée par des travaux de sécurité au Gué de Mézière, à commencer par la remise à neuf des passages piétons puis le plus important ce fût l'aménagement rue du Gué en direction de La Bruère. Les travaux ont commencé le 9 novembre par la construction d'un trottoir jusqu'au chemin de la Boutinerie. Trois îlots ont été installés en quinconce pour forcer le ralentissement des véhicules, notamment les poids lourds. Il va sans dire que tous ces travaux ont été orchestrés par le Conseil départemental qui a donné son accord le 23 octobre 2023, et par la communauté de communes Loir, Lucé, Bercé sous la houlette de Mr Brand.

A la demande des riverains habitant après la sortie du bourg, toujours sur la RD 11 et jusqu'au carrefour avec la D215, en direction de Chenu, nous avons installé une limitation de vitesse à 70km/h. Il suffit maintenant que les usagers agissent en bons citoyens et respectent ces limitations; pour rappel cette route départementale supporte un trafic moyen journalier de 1357 véhicules dont 138 poids lourds (chiffres du département).

La rénovation de l'éclairage public au Gué de Mézière a pris du retard : il manque toujours un élément pour démarrer les travaux. C'est reporté pour le début de 2024 mais ces travaux ont été budgétisés sur 2023.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'entretien des espaces verts, sujet un peu tabou, nous avons fait l'acquisition d'une tondeuse auto-portée et c'est désormais l'agent communal qui assure cet entretien.

Même si l'assainissement, à partir du 1^{er} janvier 2025, deviendra une compétence de la communauté de communes, nous avons changé l'armoire électrique de la lagune, c'était une nécessité. En 2024, nous mettrons tout en œuvre pour assurer le curage de cette dernière avec probablement un épandage des boues.

Côté convivialité, plusieurs manifestations ont eu lieu tout au long de l'année ; à commencer par la randonnée du 1^{er} mai avec la participation de Générations Mouvement, un vide-grenier s'est déroulé dans le bourg de Nogent le 15 août, le 11 novembre ce fût le repas des personnes de plus de 65 ans.

Tout récemment, le 9 décembre, a eu lieu l'après-midi consacré au téléthon avec la participation de Génération mouvement et des ateliers récréation, le temps n'ayant pas permis une randonnée.

Le 10 décembre, un spectacle de magie était proposé aux jeunes nogentais avant l'arrivée du Père Noël. L'après midi s'est terminée par un goûter.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année ainsi qu'à vos proches et je vous donne rendez-vous le samedi 6 janvier 2024 à 18 h pour la soirée des vœux.

Bien chaleureusement.

Claude Allaire

À SAVOIR

LES DOULEURS DANS LA POITRINE

Diagnostiquer

- » S'il s'agit d'une urgence cardiaque, la victime définit sa douleur comme une sensation d'étau enserrant sa poitrine. Cette douleur peut évoluer vers les bras, l'épaule et parfois la mâchoire. La victime devient pâle et peut souffrir de vomissements.
- » S'il s'agit d'une urgence respiratoire, la douleur touche surtout un seul côté de la poitrine. La gravité de l'urgence est fonction de divers symptômes : gênes respiratoires, malaises, crachats de sang...

Agir

- » Composez le 15, numéro d'appel du Samu.
- » Enjoignez à la victime à s'allonger prestement ou proposez-lui de s'installer dans une position confortable pour elle.
- » Questionnez le malade sur la fréquence de ces douleurs et sur le traitement potentiel qu'il reçoit pour les calmer.
- » S'il s'agit d'un malade déjà soigné pour des douleurs cardiaques, donnez-lui le médicament qu'il prend habituellement.

- » Prenez soin de la victime en la couvrant, en surveillant son rythme respiratoire, et en vous assurant bien qu'elle reste consciente.

Si cela ne suffit pas

- » Au cas où la victime serait frappée d'un arrêt cardiaque, les manœuvres de réanimation cardio-pulmonaire doivent être effectuées de toute urgence.

LA VICTIME SE PLAINT D'UN MALAISE

Diagnostiquer

- » Il peut s'agir d'une douleur thoracique : elle se caractérise par une sensation de poitrine enserrée. Elle peut se répandre vers d'autres parties du corps (estomac, bras, mâchoire...) et peut aussi provoquer suées, vomissements ou maux dans l'abdomen.
- » Il peut s'agir d'un accident vasculaire cérébral (AVC) : la victime se plaint alors d'une sensation d'engourdissement ou d'amollissement de ses membres, souffre de troubles visuels, de vertiges ainsi que de violents maux de tête ; ses propos sont également difficilement perceptibles ou cohérents.
- » Il peut s'agir d'une intoxication : le malade souffre de méfaits d'une substance toxique ou d'une

Agir

- » Prévenez le Samu (15) – ou un centre antipoison en cas d'intoxication – et renseignez votre interlocuteur sur l'état de la victime.
- » Placez la victime de façon allongée, semi-assise ou assise.
- » Veillez constamment à ce que le malade reste conscient.

Si cela ne suffit pas

- » En cas de soupçon d'AVC, des vérifications supplémentaires peuvent confirmer ou infirmer votre jugement. Faites par exemple fermer les yeux au malade et demandez-lui de placer ses deux bras à l'horizontale, paumes vers ciel. Si l'un des bras tombe ou dévie, il s'agit probablement bien d'un AVC. Si la bouche de la victime est tordue et si la commissure des lèvres est affaissée d'un côté après que vous lui avez demandé de vous montrer ses dents, vous êtes également en présence d'un accident vasculaire cérébral.
- » En cas d'intoxication, ne faites surtout rien recracher (en le forçant à vomir) ou avaler (eau, lait...) à la victime.

LA PROTECTION ET L'ALERTE

Protéger

- » Avant toute action, posez-vous la question de savoir si celle-ci n'entraînera pas un risque de sur-accident. Si celui-ci s'avère trop important (fuite de gaz par exemple), pensez d'abord à interdire l'accès à la zone dangereuse.
- » Supprimez tous les dangers potentiels. Par exemple, coupez le courant.

Alerter

- » Composez le 15 pour les urgences Santé, le 18 ou le 112 pour les urgences Secours (le 112 étant un numéro européen).
- » Pensez à communiquer à votre interlocuteur plusieurs informations indispensables : le numéro d'où vous appelez, la raison de votre appel, les dangers encore existants, le lieu où s'est déroulé l'accident, l'état des blessés et les premiers gestes effectués.
- » Ne raccrochez surtout pas avant que votre interlocuteur ne vous y ait autorisé.



Les Urgences

Samu	15
Pompiers	18
Police	17
Pharmacie de garde	32 37
CPAM	36 46
Gendarmerie	02 43 44 00 02
Centre Hospitalier	
Château du Loir	02 43 44 77 77
Appel Urgence Européen	112
Disparition d'un enfant	116 000
Enfance maltraitée	119
Centre	
Anti-Poison	02 41 48 21 21
SOS Amitié	02 43 84 84 84
Sida Info Service	0 800 840 800
Tabac Info Service	39 89
SOS Mains	02 43 77 62 62

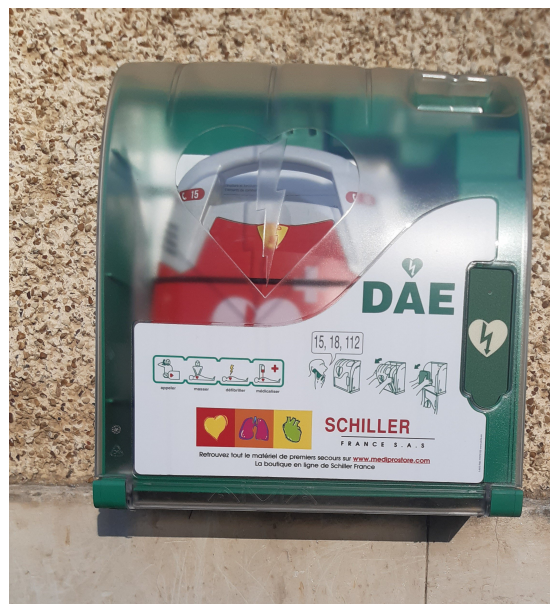
LES PLAIES

Diagnostiquer

- » Évaluez le degré de gravité de la plaie : elle sera jugée inquiétante si la poitrine, le ventre, l'œil ou le visage sont touchés, et/ou si elle a été provoquée par une morsure (plaie déchiquetée), et/ou si un couteau, un cutter ou un projectile l'a profondément ouverte.

Agir

- » Appelez les pompiers (18) ou le SAMU (15)
- » Assurez-vous que la victime est vaccinée contre le tétanos.
- » Communiquez de façon continue avec elle pour la renseigner sur vos actions et le contexte extérieur, tout en la préservant des précipitations et des températures extrêmes.
- » En cas de plaie légère, soignez-la à l'eau et au savon (vous vous serez vous-même lavé les mains en aval) puis désinfectez-la à l'aide d'un antiseptique et couvrez-la d'un pansement.
- » Changez la position d'attente de la victime selon l'endroit du corps où elle a été touchée. Par défaut, allongez le souffrant au sol.



Deux défibrillateurs sont à la disposition du public et accessibles : un à la Maison des Associations (au Gué de Mézières) et un à la salle polyvalente (à Nogent).

ATTENTION ARNAQUES

Vous recevez des messages par SMS, e-mail, téléphone, ... qui vous semblent douteux, qui ne vous concernent pas : **ne répondez pas**. C'est un moyen de vous pirater. Ces escrocs emploient une enseigne connue.

Par exemples :

Cher(e) Client(e),

Nous avons le plaisir de vous annoncer que votre paiement sur le site Rakuten a été confirmé avec succès. Votre commande a été validée.

Ignorez et
supprimez

Si vous n'êtes pas à l'origine de cette transaction, veuillez contacter notre service de prévention fraude et opposition au numéro suivant : 02 76 86 36 38.

ARNAQUE !

Cher(e) client(e),

Vous venez d'effectuer un achat avec succès.

ARNAQUE !

Votre paiement de 3 330.90 euros chez Rakuten a été validé. En cas d'erreur, appelez le service fraude et opposition au : 03 62 53 55 76 .

Ignorez et
supprimez

Cher(e) client(e),

Vous avez effectué un achat avec succès de 3 930.39€ chez

Rakuten.

Votre opération a bien été validé.

En cas de doute, ou si vous n'êtes pas à l'origine de cette

transaction, veuillez nous contacter immédiatement au 0276863434 .

Ignorez et
supprimez

ARNAQUE !

Cher(e) client(e),

Vous avez effectué un achat avec succès de 3 390.90€ chez Amazon.

Votre opération a bien été validée.

En cas de doute, ou si vous n'êtes pas à l'origine de cette transaction, veuillez

contacter immédiatement le Service fraude, et opposition au 01 76 27 88

ARNAQUE !

Ignorez et
supprimez

Ignorez et
supprimez

Chronopost : Veuillez mettre vos informations à jour afin d'éviter un problème d'acheminement pour votre livraison via : livraisonservice-chronopost.info

ARNAQUE !

ARNAQUE !

Colissimo: Votre colis CH619299386 a un souci lors de son acheminement. Veuillez consulter le lien: <https://client-colissimo.app/>

Ignorez et
supprimez

Astuces avec du citron

Le citron est un agrume utilisé en cuisine, mais saviez-vous qu'il peut aussi servir à plein d'autres choses dans la maison et dans la vie quotidienne ? Voici quelques trucs et astuces pour utiliser le citron !

1. Conserver les légumes

- Pour préserver la couleur des pommes de terre, des pommes et des carottes découpées avant cuisson, arrosez-les légèrement de jus de citron.
- Pour rafraîchir une salade flétrie, plongez-la dans de l'eau avec un petit peu de jus de citron. Laissez-la reposer au réfrigérateur pendant une demi-heure. Elle retrouvera toute sa vigueur.

2. Conseils beauté et santé

• Pour des dents et des cheveux brillants

Brossez-vous les dents une ou deux fois par semaine avec du jus de citron frais pour des dents plus blanches. En après shampoing après avoir rincé vos cheveux, vous pouvez ajouter le jus d'un demi-citron à l'eau de rinçage. Une fois secs, vos cheveux seront brillants, lisses et parfumés.

• Pour apaiser la toux

Diluez le jus d'un citron dans de l'eau tiède et buvez le mélange.

• Contre les aphtes

Pour vous débarrasser d'un aphte, il vous suffit de faire quelques bains de bouche avec du jus de citron.

3. Conseils nettoyage de la cuisine

• Pour désodoriser

Pour éliminer les odeurs tenaces :

- dans votre four (par exemple si vous avez fait cuire du poisson), placez-y quelques écorces de citron quand il est encore chaud. Votre four sera désodorisé et votre cuisine ne sentira plus le graillon.
- dans votre réfrigérateur, placez un demi-citron dans la porte.
- dans votre lave-vaisselle, placez quelques bouts de citron dans le bac à couverts. Cette astuce sert aussi à faire briller vos verres.

• Pour détartre

Pour lutter contre le tartre des appareils électroménagers ou la robinetterie, il suffit de frotter les surfaces concernées avec un demi-citron. Laissez agir quelques secondes puis frottez avec un chiffon sec.

• Pour faire briller l'inox

Mélangez cinq volumes d'eau avec un volume de jus de citron et laissez tremper dix minutes les objets à faire briller. Rincez à l'eau tiède et séchez avec un chiffon : ça brille !

• Pour nettoyer les joints

Mélangez à parts égales du jus de citron et du bicarbonate de soude. Appliquez le mélange sur les joints encrassés par la saleté, les moisissures ou le calcaire. Laissez agir dix minutes avant de frotter avec une vieille brosse à dents et de rincer : vos joints sont propres et blancs.

4. Conseils entretien du linge

• Pour blanchir les vêtements jaunis

Chaussettes grises, traces de transpiration sous les bras ... Si vos vêtements blancs ne le sont plus vraiment, l'acidité du citron pourra leur redonner de l'éclat. Il vous suffit de les faire tremper une demi-heure dans un bain d'eau chaude avec le jus d'un ou deux citrons (suivant l'importance des traces et la quantité de linge).

• Pour enlever les taches de rouille

Vous avez des taches de rouille sur un vêtement ? Appliquez un peu de jus de citron sur la rouille, ajoutez-y du gros sel et laissez agir quelques minutes. La rouille s'en va ! Si le résultat n'est pas concluant, n'hésitez pas à frotter légèrement.

• Pour enlever les taches d'herbe

Les taches d'herbe peuvent être éliminées immédiatement en les frottant avec du jus de citron. Après avoir frotté, laissez juste sécher le jus de citron sur la tache puis lavez le vêtement en machine comme d'habitude. Il en ressortira tout propre, sans tache !

• Pour enlever les taches de vin

Vous avez fait tomber du vin rouge sur un vêtement ? Pas de panique. Mélangez du jus de citron avec du bicarbonate de soude jusqu'à obtenir une pâte. Étalez celle-ci sur la tache de vin et laissez agir une heure, puis rincez. Et voilà, la tache de vin a disparu !

• Rattraper un tissu brûlé

Si vous avez brûlé un vêtement en le repassant par exemple, tout n'est pas perdu : vous pouvez éclaircir la tache en versant du jus de citron dessus. Laissez agir pendant dix minutes puis faites sécher le vêtement au soleil. Si le vêtement n'est pas trop brûlé, la trace devrait disparaître.



LE COMPOSTAGE



Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets



FICHE TECHNIQUE 9

A tout problème, sa solution !

Le compostage c'est facile mais cela demande un peu de pratique pour bien maîtriser le processus.

Quelques problèmes peuvent décourager la poursuite de cette expérience.

Voici les réponses aux soucis les plus fréquemment rencontrés, afin de réussir son compost.

Symptômes	Causes possibles	Remèdes
Mauvaises odeurs	• Déchets trop compacts ou trop tassés. • Compost trop humide	· Ajouter des matières sèches (sciures, copeaux, ...) · Mélanger et retourner les déchets pour aérer le compost
Tas trop sec et/ou blanchit	• Excès de déchets sec et grossiers. • Manque de déchets humides • Trop exposé à la chaleur et	· Fragmenter les déchets grossiers · Ajouter des déchets humides · Arroser et brasser · Déplacer à l'ombre
Aspect très humide, pâteux	• Manque de brassage et de matière sèches. • Excès d'humidité	· Brasser le tas de biodéchets · Ajouter des déchets secs
C'est chaud et ça fume	• Les bactéries créent de l'énergie, qui se dégage sous forme de chaleur et évapore l'humidité	· Brasser pour homogénéiser s'il y a des zones froides et des zones chaudes. · Autrement, laisser ainsi, tout est normal
Pas de montée en température	• Compost trop sec ou trop humide	· Ajouter des matières humides (si trop sec) ou sèches (si trop humides) et mélanger le tout
Le compost est froid	• Pas assez de déchets mis dans le compost	· Ajouter de la matière en diversifiant les types de déchets
Les déchets se décomposent mal	• Déchets trop tassés ou trop gros	· Mélanger et retourner les déchets pour aérer le compost · Fragmenter ou broyer les éléments trop gros
Présence de moisissures	• Compost trop sec, pas suffisamment aéré	· Ajouter des matières vertes riches en eau (épluchures) · Mélanger et retourner les déchets pour aérer le compost
Des herbes indésirables dans mon compost	• Température trop basse • Germination des graines jetées avec certaines herbes dans le composteur	· Ajouter plus de matières sèches (légumes, tontes de pelouse...) et mélanger le tout · Ne pas mettre de graines ou de plantes à graines

Des moucheron dans le compost	Les œufs de moucheron sont naturellement présents dans la peau des fruits	Enfouir ces biodéchets frais sous la surface ou couvrir de matières sèches pour limiter leur propagation
Des moucheron « bleu métallique »	Prolifération en raison des résidus de viandes, poissons, excréments	- Recouvrir les déchets frais avec des matières déjà dégradées. - Eviter les restes d'origine animale
Présence de guêpes	Présence en raison des résidus de viandes ou des jus sucrés des fruits	Mélanger ces déchets avec les matières déjà dégradées afin de ne pas les laisser accessibles en surface.
Présence d'animaux nuisibles	Ils viennent se nourrir de ce que vous jetez dans le composteur	Ils ne sont pas problématiques pour le compost. Bien au contraire, en se déplaçant ils le brassent naturellement.

P'tites astuces !

- ✓ Si mon compost est trop sec : je profite de relever le couvercle en cas de pluie.
- ✓ Si mon compost est trop humide : je pense à relever le couvercle au beau temps.
- ✓ Je pense à mélanger mon compost régulièrement pour apporter de l'oxygène aux organismes décomposeurs.
- ✓ Si les rongeurs dérangent, poser le composteur sur un treillis métallique à petites mailles pour éviter qu'ils ne



Le petit quiz du compostage

À travers ces quelques questions,
découvrez si vous êtes maître dans l'art du compost !

1. Quelle est la part de déchets compostables dans ma poubelle ?

- a. 10%
- b. 40%
- c. 50%

2. Le compostage, c'est :

- a. Stocker des déchets
- b. Brûler des déchets
- c. Permettre aux déchets de se dégrader naturellement

3. Toutes les épluchures de légumes peuvent-elles être compostées ?

- a. Oui
- b. Non

4. Le plastique "biodégradable" est-il compostable ?

- a. Oui
- b. Non

5. Le compost est de couleur :

- a. Verte
- b. Rouge
- c. Brun-noir

6. Je ne peux pas composter si je n'ai pas de jardin :

- a. Vrai
- b. Faux

7. En combien de temps les déchets se transforment-ils en compost ?

- a. 1 mois
- b. 9 mois
- c. 24 mois

8. J'ai des insectes et des vers blancs dans mon compost, j'arrête de composter car ils nuisent à mon jardin :

- a. Vrai
- b. Faux

9. Je peux mettre mon compost pur dans mon potager :

- a. Oui
- b. Non
- c. Ça dépend

10. Au 1er janvier 2024, je n'aurai plus besoin de composter :

- a. Vrai
- b. Faux

DÉCHÈTERIE



INFOS + DÉCHETS

du Syndicat du Val de Loir pour collectes et traitements des déchets

LES OBJETS ET MATÉRIAUX DE LA MAISON

Dans la benne Ecomaison des déchèteries du Syndicat, de nouveaux produits sont acceptés. On vous l'explique dans ce 1^{er} numéro de la nouvelle version du journal du Syndicat du Val de Loir.

De quoi parle t-on ?

Déchets acceptés dans la benne Ecomaison :

LITERIE

Cadres de lit, matelas, sommiers...



MOBILIER INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR

Canapés, fauteuils, chaises, tapis, stores, meubles de rangement, tables...



NOUVEAU

BRICOLAGE ET JARDIN

Abris-bûches, seaux et bacs, tuyaux d'arrosage...



JOUETS

Trotteurs, jeux d'extérieur, jeux de société, d'imitation, véhicules à pédales...



€ Un déchet bien trié est valorisé. Un déchet mal trié coûte au Syndicat !

Où les déposer ?

Si vos objets sont en bon état, ayez le **réflexe du don** auprès d'associations solidaires locales.

Si vos objets ne peuvent être donnés :

- Les enseignes de jouets, d'articles de bricolage et de jardin ou de décoration textile les reprendront.
- Déposez-les en déchèterie... dans la benne Ecomaison s'ils sont en bois, en plastique ou en mousse et s'ils mesurent plus de 80 cm ou dans une caisse spécifique s'ils sont plus petits. N'hésitez pas à demander conseil au gardien.



QUELQUES RÈGLES À SUIVRE

- ▶ Les meubles doivent être **vidés** de leur contenu
- ▶ Les vasques, robinetterie et éviers doivent être **enlevés** des meubles
- ▶ Les meubles doivent être **cassés** ou **démontés** avant d'arriver en déchèterie

Les interdits dans la benne Ecomaison

- ▶ Déchets en bois autre que mobilier, bricolage et jardin et jouets
Huisseries, portes, volets, parquets, palettes, chutes de bois...
- ▶ Accessoires, articles de sport et loisirs
Bibelots, miroirs, tableaux, siège-auto, vélos poussettes, ballons
- ▶ Déchets électriques, électroniques et thermiques
- ▶ Autres
Emballages de meubles, vasques, vaisselle, outillage du peintre...



**LES COUETTES,
LES OREILLERS,
LES RIDEAUX**



Chaque déchèterie est dotée d'un contenant pour les déposer (même sales ou déchirés)

Quel devenir ?

Grâce à



(1)

ecomaison

les objets et matériaux

usagés de la maison ont une 2^{ème} vie en les **recyclant** ou en les utilisant comme **source d'énergie**.

ex : la mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des tatamis de judo !



Plus d'infos sur www.ecomaison.com

(1) organisme agréé par l'Etat et financé par l'éco-participation payée par les consommateurs.

LES RENDEZ-VOUS DES NOGENTAIS

Quelques manifestations et activités sur la commune de Nogent qui ont permis aux habitants de se rencontrer.

LE PREMIER MAI

Qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, nous marchons sur les chemins communaux, c'est la tradition. Et la collation rillettes et cidre reconforte les promeneurs.



LA COMMÉMORATION DE L'ARMISTICE 1945



Le 8 mai 1945 est la date d'au moins deux événements historiques : la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne. En France, cette date est un jour férié. Et nous nous rassemblons Place du Bocage pour déposer une gerbe dans un moment de recueillement.

LE 15 AOÛT

Traditionnellement, se déroulait sur le terrain des Brégeons au Gué de Mézières, une animation spectacle-brocante suivie d'un dîner champêtre et d'un feu d'artifice.

Nous n'avons gardé cette année que la brocante dans le bourg de Nogent. Si quelques bénévoles veulent nous rejoindre pour une amélioration pour l'an prochain, ils seront accueillis avec plaisir.



LE COMICE

Cette année, le comice a eu lieu à Vouvray et nous avons participé en présentant deux stands, l'un a illustré la ruralité des années 50 et l'autre a révélé les réalisations des Ateliers Récréation : cartonnages, peintures, couture, décorations, confection de paniers en osier avec démonstration de Bernard.



JOURNÉE CITOYENNE

Avec l'interdiction d'utiliser des traitements phytosanitaires pour protéger l'environnement, l'entretien des cimetières est devenu un casse-tête pour les communes.

Quelques bénévoles sont venus accompagner quelques élus pour nettoyer le cimetière deux matinées avant la Toussaint. Merci.

Conçu comme un espace public où l'on inhume les personnes décédées, le cimetière et les sépultures supposent d'être entretenues. Usure due au temps et à l'usage quotidien du lieu, exposition aux intempéries, souci de modernisation, cet espace public doit faire l'objet d'un soin constant, à la fois par respect des morts et de leurs proches, mais aussi pour des obligations d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.

Il revient aux concessionnaires ou à leurs familles de régulièrement faire le point sur l'état du monument funéraire. Ce point ne doit pas être négligé ; en vertu de l'article L2223-17 du code général des collectivités territoriales, une **concession abandonnée peut être reprise par la mairie** après constat officiel de l'abandon et au terme d'une démarche administrative.



CONSULTATION

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables, surnommée loi APER, est une loi française promulguée le 10 mars 2023.

Elle a pour objectif de faciliter l'accélération de la production d'énergies renouvelables sur le territoire français.

Pour cela, elle met notamment les collectivités territoriales au centre de la planification territoriale des énergies renouvelables en leur donnant de nouveaux leviers d'action. Nous devons

déclarer les endroits où l'on pourrait installer des panneaux photovoltaïques. Une réunion d'information s'est tenue à la salle polyvalente le 9 novembre.



11 NOVEMBRE

Le 11 novembre 1918, après quatre ans d'une guerre qui a laissé l'Europe exsangue, la clairière de Rethondes, en forêt de Compiègne, est le témoin d'un moment historique : la signature de l'armistice (ce mot est issu du latin *arma* (arme) et *statio* (état d'immobilité)). Nous avons commémoré cet événement par le dépôt d'une gerbe au cimetière.



C'était aussi le jour où les seniors se sont retrouvés pour un repas convivial à la salle polyvalente.

TÉLÉTHON

En France, le Téléthon est un événement caritatif organisé depuis 1987 par l'Association française contre les myopathies (AFM) pour financer des projets de recherche sur les maladies génétiques neuromusculaires (myopathies, myotonie de Steinert) essentiellement, mais aussi sur d'autres maladies génétiques rares. L'argent est également utilisé pour aider au quotidien et accompagner les malades essentiellement atteints de myopathie.



Le 9 décembre, les associations nogentaises Ateliers Récréation et Familles Rurales ont proposé à la vente objets et livres. Générations Mouvement a organisé des jeux moyennant quelques euros au profit du téléthon.

De plus ces associations ont fait un don pour le téléthon. Nous remercions vivement ces généreux participants. Nous avions l'intention de marcher pour le téléthon mais le temps nous a contraints à abandonner.

NOËL

Le père Noël est passé par Nogent le 10 décembre pour distribuer des cadeaux aux enfants de 10 ans et moins. Mais avant de le voir arriver à vélo, les enfants et leur famille ont assisté à un spectacle de magie.

Merci Père Noël. À l'an prochain !



ASSOCIATIONS

LES ATELIERS RÉCRÉATIONS



Les participants se réunissent le mercredi après-midi à la salle polyvalente pour échanger leur savoir-faire en matière de fabrication de toutes sortes (boîtes en carton, en bois, etc.)

La couture, la peinture, la décoration, le tressage de panier en osier n'ont plus de secret pour ces adeptes du travail manuel.

Vous pouvez les rencontrer le mercredi à la salle ou dans diverses manifestations : comice, téléthon, ...



GÉNÉRATIONS MOUVEMENT

Pour le plaisir des adhérents, on joue à la belote, au tarot, à la pétanque, à différents jeux de société les deuxième et quatrième mardi après-midi de chaque mois, à la salle polyvalente et dans la bonne humeur.

Par ailleurs par l'intermédiaire du canton ou de la fédération, il est possible de profiter de pique-nique, de repas, de sorties mycologiques, de randonnées, de sorties vélo, de rallye auto, de spectacles, de séjours, de visites en tout genre et d'autres soirées (bowling, swing -golf, aquagym, ...)

Venez vous renseigner le mardi après-midi à la salle.



Du yoga à Nogent sur Loir

Une nouvelle habitante de Nogent sur Loir, Mme Borde-Côme, infirmière, cadre de santé se trouve être en formation pour enseigner le yoga. Elle détient une attestation lui permettant de le faire (Certification Qualéopi), elle pratique depuis 2007.

Elle est disponible tous les lundis et le soir, elle propose des cours qui pourraient avoir lieu le lundi (pour du yoga doux) et le mardi soir pour d'autres personnes. Les groupes constitués seraient d'une dizaine de personnes.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser en mairie.

TALUS, HAIES, ÉLAGAGE



D'après l'article 671 du Code civil, les arbres et haies d'une hauteur supérieure à deux mètres doivent être plantés à plus de deux mètres de la propriété voisine. Cette distance minimale est ramenée à cinquante centimètres quand la hauteur des plantations est inférieure à deux mètres.

En cas de non-respect des règles de distances légales des plantations, la loi (article 672 du Code civil) permet d'exiger que celles-ci soient arrachées ou réduites à la hauteur légale. Le propriétaire a alors le choix entre l'arrachage ou l'élagage. Vous devez également veiller à ce que vos propres plantations n'empiètent pas sur le domaine public : vos arbres ou vos haies ne doivent pas empêcher de marcher sur un trottoir ou constituer un danger pour la circulation routière. Si tel est le cas, le maire peut vous contraindre à élaguer vos arbres. L'article L. 2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'en cas de mise en demeure sans résultat, le maire peut ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents. Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).



L'entretien des talus et des haies revient aux propriétaires riverains.

Pour rendre service et selon le temps disponible, la commune participe pour soulager ces riverains mais en cas de problèmes, ce sont les riverains qui seront responsables.

Taille des haies, attention aux dates !



La taille des haies entre le 15 mars et le 31 juillet peut avoir de graves conséquences pour le bon accomplissement du cycle biologique des espèces animales et contribue au déclin de la biodiversité.

Pour les agriculteurs, la taille des haies est strictement interdite du 1er avril au 31 juillet par application de l'arrêté du 24 avril 2015 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales



TEXTILES... Options pour une mode qui *répare, réutilise, recycle* !



**Nos vêtements, chaussures et linge de maison
peuvent avoir plusieurs vies.**

Ne les jetons plus à la poubelle. Pensons à la réparation, à la réutilisation et
au recyclage pour réduire notre impact sur l'environnement.

Où puis-je déposer mes textiles usagés ?

Dans les conteneurs LE RELAIS :

- Dans les déchèteries du Syndicat du Val de Loir.

- Dans 14 des communes du Syndicat :

- CHENU : rue du ruisseau (*atelier municipal*)
- COULONGÉ : rue Saint-Hubert
- JUPILLES : rue du 19 mars 1962 (*parking du musée du bois*)
- LUCEAU : le clos du Moulin (*salle des fêtes*),
parking Intermarché
chemin des récollets (*local ATRE*)
recyclerie Au coin de l'ATRE
- LE LUDE : rue de la garenne (*en face Intermarché*)
- MAYET : 10 av de la pelouse (*agrial*),
rue des chevriers (*maison de retraite*)

- MONTVAL-SUR-LOIR : ZAC du chêne vert
- NOGENT SUR LOIR : rue J. de la Fontaine
- PONTVALLAIN : parking de la salle des fêtes
- REQUEIL : place du 8 mai
- SAVIGNÉ SOUS LE LUDE : rue des
mimosas
- ST-JEAN-DE-LA-MOTTE : rue de Pringé
- VAAS : rue du port Liberge
- YVRÉ LE POLIN : route de Requeil

Pensez aussi aux associations caritatives et d'insertion : Croix-Rouge, Secours Catholique, AISP, ATRE....

Pour trouver le point d'apport le plus proche de chez vous, visitez www.lafibredutri.fr/je-depose



Quels sont les textiles concernés ?

Tous les textiles d'habillement (y compris les sous-vêtements), le linge de maison (ex: draps, nappes, torchons...) et les chaussures peuvent être déposés dans les conteneurs à textiles, quelque soit leur état, même usés ou déchirés. Ils seront ensuite valorisés.

Vous pouvez déposer :



Vos vêtements et votre linge de
maison, **propres** et **secs** dans un
sac fermé (≈ 30L)



Vos **chaussures liées par paire** et
dans un **sac fermé** (≈ 30L)



Ne déposez **pas d'articles humides ni
souillés** (ex : tissus ayant été utilisés
pour le bricolage ou la peinture)

**Les couettes, les coussins, les oreillers sont interdits
dans les conteneurs textiles mais peuvent être
déposés en déchèterie dans un contenant dédié.**

Que deviennent ces textiles ?

Selon leur état, les vêtements, linge de maison et chaussures déposés à une
adresse identifiée seront reportés ou recyclés :

- Les articles en meilleur état seront revendus en boutique de seconde main, en
France ou à l'export
- Les articles en moins bon état seront transformés en nouvelles matières, tel
que du fil, du géotextile pour l'industrie du bâtiment ou de l'automobile,
plasturgie/composite pour de nouveaux objets, valorisation énergétique.



Syndicat Mixte du Val de Loir
pour collectes et traitement
des déchets

02 43 94 86 50
contact@syndicatvaldeloir.fr

Bienvenue sur la voie verte Montval-sur-Loir / Bessé-sur-Braye

RÈGLEMENT D'USAGES



Respectez l'**environnement naturel** ainsi que les **équipements d'accueil et de signalisation**.

Soyez **courtois** avec les autres usagers de la voie verte. **Utilisez votre sonnette**.



Ne surestimez pas **vos forces**.
Pensez au retour.



Pensez à vous munir d'une **quantité d'eau suffisante** et de **vêtements adaptés à la météo**.

L'**accès aux propriétés privées est strictement interdit** y compris champs, herbages et rives des cours d'eau.



Je flashe le **QR-Code**.
Je consulte l'intégralité du **règlement de la voie verte**.
J'adopte le **bon comportement**.
Je profite !



Réponses au quiz du compostage

1 - b : Selon l'ADEME, près de 40% des ordures ménagères sont composées de déchets organiques !

2 - c : Le compostage est un processus naturel, par lequel la matière organique se dégrade lentement, sous l'action de micro-organismes (champignons microscopiques, bactéries...). Il se transforme en un produit comparable à l'humus.

3 - a : Contrairement aux idées reçues, toutes les épluchures de légumes peuvent être compostées.

4 - b : Un plastique biodégradable n'est pas nécessairement compostable, ni entièrement fait de matières organiques (proportion de plastique) ! Pour se dégrader, il aura besoin de conditions particulières (de durée, de température, d'humidité, de lumière, d'oxygène, etc.) qu'un compost, a fortiori ménager, ne pourra pas remplir.

5 - c : Un bon compost est de couleur très foncée, quasiment noir : il ressemble à de l'humus ! Son odeur s'en rapproche également.

7 - b : Il faut en moyenne 9 mois pour transformer la matière organique en

compost, mais ça peut aller plus vite.

8 - b : Un compost en bonne santé est peuplé de micro et de macro organismes qui participent au processus naturel de décomposition de la matière organique.

9 - c : Il faudra doser l'apport en compost en fonction de la typologie de mon sol, mais aussi en fonction des besoins de mes légumes.

10 - b : C'est faux ! La mise en application de la loi AGECE rendra obligatoire la valorisation des déchets organiques pour l'ensemble des foyers français.

PARLONS DE L'AGRICULTURE dans les Pays de la Loire

Grande région agricole, les Pays de la Loire consacrent d'importantes surfaces à l'élevage (bovins en priorité, mais aussi volailles, porcs, moutons et chèvres), aux céréales et aux fourrages, à l'horticulture, à l'arboriculture (pomme, surtout), à la viticulture (AOC de Nantes, Anjou et Saumur), au maraîchage (mâche, tomates, concombres...), ainsi qu'aux plantes médicinales et à parfum ou à la récolte du sel. C'est la **5^e région agricole de France** et la 1^{re} pour la viande bovine et les productions en agriculture biologique.

70 %

du territoire
valorisé
par des activités
agricoles

2,2

millions
d'hectares de
surface agricole
utile sur
3,2 millions
d'hectares

112 000

emplois
directement liés aux
activités agricoles
(exploitations et
industries
agroalimentaires)

5,8

milliards
d'euros
de chiffre
d'affaires

22 000

exploitations

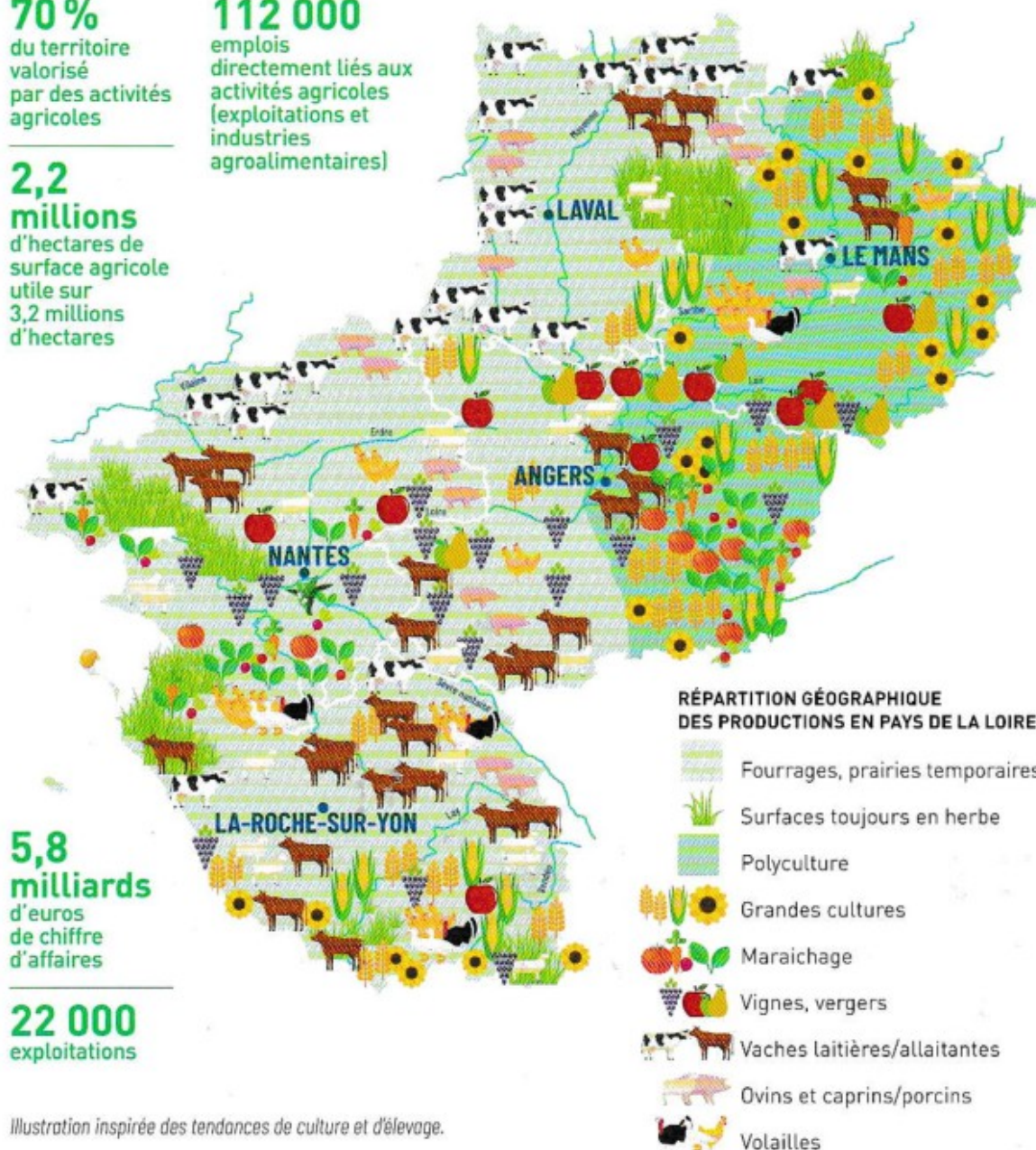


Illustration inspirée des tendances de culture et d'élevage.



POUR REDONNER SA PLACE AU VEGETAL
ET EMBELLIR CE LIEU DE MEMOIRE



POUR PRESERVER LA SANTE
DES JARDINIERS ET DES USAGERS



POUR PRESERVER LA QUALITE DE L'EAU
ET DE NOTRE ENVIRONNEMENT

NOTRE CIMETIERE EST ENTRETENU SANS PESTICIDES



LES ALLEES ENHERBÉES ET LA VEGETATION QUI POUSSE NATURELLEMENT
SONT LE SIGNE D'UNE GESTION RESPONSABLE DU CIMETIERE.



LA RECETTE



Toasts étoilés

Ingrédients :

- 20 tranches de pain de mie
- 100 g de morbier
- 100 g d'emmental
- 200 g de saumon fumé
- 4 tranches de jambon blanc

- Pour commencer, faites griller vos tranches de pain de mie.
- Ensuite, à l'aide d'un emporte-pièce étoile, détaillez-les dans le pain. Faites de même dans les tranches de jambon, de saumon, ainsi que dans le morbier et l'emmental.
- Procédez à présent au montage. Au bout d'un cure-dent, piquez une étoile en pain de mie, puis un morceau de fromage, 3 étoiles au jambon (afin que cela soit un peu plus épais) et enfin un dernier morceau de fromage. Pour terminer, fermez chaque toast avec une autre étoile pain de mie.

Placez vos toasts étoilés sur un joli plat puis servez froid.

NICHOIR

Pour occuper les journées de pluie, faites plaisir à nos oiseaux et construisez des nichoirs ou des mangeoires.

	1	2	3	4	5
	Mésange bleue, nonnette, huppée, niole	Mésange charbonnière, gobemouche noir, molineau friquet	Sittelle torchepot, rougequeue à front blanc	Boumeau saisonnet	Huppe fasciée
1 toit	20x20	22x22	22x22	24x24	26x29
2 fond	13x13	14x14	14x14	16x16	20x20
3 côté	25x17x28	25x18x28	25x18x28	30x20x34	33x20x36
4 façade	25x13	25x14	25x14	30x16	20x33
5 dos	28x13	28x14	28x14	34x16	20x36
6 trou	26x28mm	30x32mm	32x47mm	45x50mm	65x70mm



À VOS CRAYONS DE COULEUR !



Déchèteries à votre disposition



Du 16 septembre au 14 juin

Le Lude (boulevard des tourelles)

02 43 94 13 73

	matin	après-midi
Lundi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Mardi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Mercredi	fermé	14 h 00 - 17 h 00
Jeudi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Vendredi	fermé	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00

Verneil-le-Chétif (l'auserein)

02 43 46 73 30

	matin	après-midi
Lundi	fermé	14 h 00 - 17 h 00
Mardi	fermé	14 h 00 - 17 h 00
Mercredi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Jeudi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Vendredi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Samedi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00

Montval-sur-Loir (rue de la vieille gare)

02 43 46 72 24

	matin	après-midi
Lundi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00
Mardi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Mercredi	fermé	14 h 00 - 17 h 00
Jeudi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Vendredi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00

Olzé (route de Mansigné)

02 43 77 03 22

	matin	après-midi
Lundi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00
Mardi	fermé	14 h 00 - 17 h 00
Mercredi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Jeudi	9 h 30 - 12 h 30	fermé
Vendredi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00
Samedi	9 h 30 - 12 h 30	14 h 00 - 17 h 00

Les déchèteries sont fermées les dimanches et les jours fériés.

Merci de prendre vos précautions afin de permettre la fermeture des sites aux horaires indiqués à l'entrée.

Nouveaux horaires en 2024



Pour y déposer

vos déchets verts, encombrants,
gravats, mobilier, textiles, appareils
électroniques et électrodomestiques,
huiles usagées, produits toxiques,
papiers...

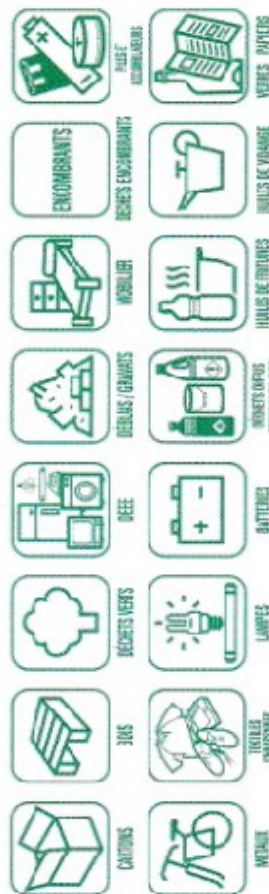
Du 15 juin au 15 septembre

Ouverture des 4 déchèteries :

Du lundi au samedi de 7H30 à 12H30*
Le vendredi de 17H à 19H

* Déchèterie de Verneil-le-Chétif fermée le mardi
Déchèterie du Lude fermée le mercredi

Les déchèteries accueillent :



Restez en
contact avec
le Syndicat
du Val de Loir !

Syndicatvaldeloir

application

Syndicat du Val de Loir



Déchets ménagers : calendrier 2024

Jour de collecte : **JEUDI**



Bac des emballages à recycler
tous les 15 jours
(semaines impaires)



Bac des ordures ménagères
1 fois par semaine
(en cas de jour férié dans la semaine, toutes les collectes qui suivent sont reportées d'une semaine)

Seuls les bacs dont les couvercles sont fermés seront collectés.
Merci de les sortir la veille au soir.

	Janvier	Février	Mars	Avril
	5* 18	1 ^{er} 15 29	14 28	11 25
Mai	10* 24*	6 20	4 18	1 ^{er} 16* 29
Septembre	12 26	10 24	7 21	5 19
Octobre				
Novembre				
Décembre				

* Collecte décalée d'une journée en raison du jour férié

Consignes de tri

Dans le bac jaune, les emballages à recycler, en vrac



Emballages en plastique

Bouteilles et flacons en plastique



Emballages en métal



Tous les papiers, cartonnages
et briques alimentaires



Bien vider
mais inutile
de laver



En vrac
dans le bac

Ayons les
bons réflexes !

Les gros cartons
de collis...
direction la déchetterie

Dans le bac noir,
les ordures ménagères, en sac



Dans le composteur,
les épluchures et restes de repas



Pour toute question,
blodeches@syndicatvaldeloir.fr

Le verte est collecté en apport volontaire



Un doute ? Consultez le guide du tri 

Scannez-moi !